



Règlement de la TVA a une société

Par **julotte**, le **09/04/2019** à **10:19**

Bonjour a tous et toutes
Un peu dans la précipitation j'ai fait appel a un électricien car après le passage du technicien d'orange (bientôt il fallait défoncer le terrain pour trouver la panne) . En définitif après plusieurs réclamations un autre technicien est passé et heureusement il a fini par trouver . Ma ligne coupée a l'extérieur de chez moi... sans commentaire .
Heureusement il y a encore des gens sérieux .
Un électricien est venu pour une intervention sur ma ligne téléphonique et il m'a remplacé le DTI 22,00 euros
net m'a compté un forfait : intervention, main d'oeuvre + déplacement (même pas 10km entre son établissement et ma maison ...) au prix de 90 euros.Total avec une TVA a 20%
Ma question : puis je bénéficier de la TVA a 5,5% ou 10% ma maison a plus de 2 ans ?
Merci pour vos réponses
Cordialement